

Image not found or type unknown



Frais bancaires de succession

Par **somo17**, le **06/01/2015 à 10:58**

Bonjour
Je souhaiterais savoir comment s'appliquent les frais bancaires sur une succession. S'appliquent-ils par rapport aux conditions générales de banques aux particuliers de l'année de décès ou bien selon la convention tarifaire à la date de l'ouverture du compte du particulier?
Merci d'avance pour votre réponse

Par **goofyto8**, le **06/01/2015 à 12:29**

Les banques appliquent les frais notifiés au client correspondant à l'année de la date du décès.

Par **somo17**, le **06/01/2015 à 12:36**

ok merci pour votre réponse